



# Saint-Barthélemy

# La Gabusienne

## Informations communales

n° 261 ÉTÉ 2025

### SOMMAIRE

#### - COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL :

➤ du 24/04/2025

- REPAS DU CCAS

- THÉÂTRE DU CCAS

- RETOUR SUR LE 8 MAI

- VOYAGE DU CCAS

- FÊTE DU VILLAGE

- ORON ET PATRIMOINE

- ÉDUCATION

- MÉDIATHÈQUE

- À NOTER

- ÉTAT CIVIL

- INTERCOMMUNALITÉ



### LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

Secrétariat ouvert :

Lundi et mercredi 8h30-12h00 / 13h30-17h00

- Vendredi 8h00-12h00

Tél. 04 74 84 63 25

mairie.saintbarth@entre-bievretrhone.fr

Site internet : www.saint-barthelemy38.fr

LE SERVICE DES EAUX 04 74 86 39 70

accueil 28 rue Français Beaurepaire

(2ème étage) ASTREINTE 06 13 77 37 89

### POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

- Centre commercial le Suzon

- Place du cimetière - Atelier municipal

- Allée des Acacias

### RAMASSAGE DES POUBELLES

Tous les mercredis du mois d'août

Pour tout problème contacter le

04.74.84.67.29 pôle de proximité (2ème étage)

Beaurepaire 28 rue Français

### DECHETERIE BEAUREPAIRE

**Horaires uniques toute l'année**

► Lundi au samedi de 9h à 12h

et de 14h à 18h

► dimanche et jours fériés : **fermée**

## Le mot du Maire

Alors que l'été s'installe dans notre belle commune, le moment est venu de nous retrouver lors de nos rendez-vous festifs et de perpétuer nos traditions conviviales.

Le 12 Juillet s'est déroulée la fête du village, une très belle réussite au dire de chacun.

Je remercie les conseillers municipaux, les associations et les bénévoles qui se sont investis pour faire de cet événement une journée inoubliable, qui a rassemblé plus de 500 personnes au plus fort de la soirée lors du tir de notre traditionnel feu d'artifice par notre équipe d'artificiers bénévoles encadrée par Morgan BOUCHER.

Au-delà des festivités, la gestion de la vie communale au quotidien demeure notre priorité, nous sommes toujours animés de la même volonté de répondre à vos attentes, tout en préparant l'avenir avec de nouveaux projets destinés à améliorer notre qualité de vie.

Je vous souhaite à tous un très bel été et d'excellentes vacances !

Gérard BECT

### REPAS du CCAS



Photo de 2024

Cette année, le repas offert par le C.C.A.S., pour les 70 ans et plus, aura lieu le

**Dimanche 30 novembre 2025 à 12H00 à la salle polyvalente.**

**Nous vous invitons à faire vos réservations !**

► Cette journée conviviale, sur thème de la mer, n'est pas exclusivement réservée à nos aînés. Si vous souhaitez participer à ce rendez-vous et contribuer ainsi à un échange intergénérationnel, inscrivez-vous en mairie (prix du repas sur le coupon).

► Un colis sera distribué aux personnes ne pouvant se rendre à cette journée pour raison de santé.

► Merci de téléphoner au **04 74 84 63 25** ou de déposer le coupon ci-dessous dans la boîte aux lettres de la mairie..

*Dominique GLEONEC, Vice-présidente du C.C.A.S.*

NOMBRE DE PERSONNES : .....

NOM(S) et PRENOM(S) : .....

N° de téléphone impératif : .....

Adresse: .....

Prix du repas hors bénéficiaire : **28 €**

# CR du CM du 24 AVRIL 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 AVRIL 2025

Conseillers en exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, COMBEMOREL Michael, GLEONEC Dominique, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, Anne PINVIDIC.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, REZKALLAH Habib, Claude SERPINET.

M Michael COMBEMOREL a été nommé secrétaire de séance.

### 2025D-033 DECISION MODIFICATIVE N°1 PROVISIONS POUR IMPAYES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision prise lors de l'établissement du budget communal 2025 de constituer des provisions pour des impayés de loyers notamment à hauteur de 890 euros.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	890	
<b>TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections</b>	890	
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement		890
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux provisions</b>		890

Ce montant a été affecté au compte 681 Chapitre 042 au lieu du compte 681 Chapitre 68.

Il indique qu'il convient par conséquent de prendre une décision modificative comme détaillée ci-dessous :

### 2025D-034 DEMANDE DE SUBVENTION POTAGER SOLIDAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la séance du 22 février 2024 lors de laquelle la demande de soutien financier de l'association a été examinée et la décision du Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 euros.

Mme GLEONEC indique qu'elle a assisté à l'assemblée générale de l'association qui s'est tenue le 15 Avril 2025 et qu'elle a pris connaissance du bilan financier, du rapport d'activité, ainsi que du nombre d'adhérents solidaires et bénéficiaires de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Mme GLEONEC, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer concernant l'attribution de ce soutien.

### Le Conseil après échanges,

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 euros à l'association.

### 2025D-035 DEMANDE DE PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT CLASSE ULIS BEAUREPAIRE POUR 2 ELEVES

M BECT, Maire, donne lecture du courrier de la mairie de Beaurepaire qui accueille au sein de l'école communale, en classe d'intégration scolaire (ULIS) deux enfants domiciliés sur la commune.

La commune est sollicitée au titre de l'article 23 de la loi 83-663 du 22 juillet 1983, modifié par l'article 37 de la loi 86-26 du 9 février et l'article 11 al 2 de la loi 86-972 du 19 août 1986 sur la répartition des charges de fonctionnement entre les communes. Considérant le cas spécifique relevant des articles L212-8 et L351-2 du code de l'éducation concernant la scolarisation d'un enfant dans une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), la commune de résidence de l'enfant se doit de contribuer aux frais de scolarité correspondant aux dépenses de fonctionnement engagées par la commune d'accueil.

M BECT indique que la commune de Beaurepaire demande une participation de 1 045 € par enfant pour l'année scolaire 2024/2025, pour mémoire la participation demandée pour l'année 2023/2024 était fixé à 647 € par enfant.

A titre indicatif M BECT indique que le coût moyen départemental pour un élève scolarisé en élémentaire (sans ATSEM, les ATSEM n'interviennent pas en ULIS) fixé par le bureau du contrôle budgétaire de la Préfecture s'élève à 698 € par enfant pour l'année 2024/2025.)

Monsieur BECT demande à l'assemblée de se prononcer concernant la participation de la commune aux charges de fonctionnement de l'école publique fixée par la commune de Beaurepaire

### Le Conseil après échange,

**DECIDE** d'allouer la somme de **698 euros par élève** correspondant au coût moyen départemental pour un élève scolarisé en école élémentaire

**AUTORISE** M le Maire à signer une convention avec la commune d'accueil sur la base de **698 euros par élève** scolarisé en classe ULIS

**DIT** que la dépense sera réglée à réception du titre de recette établi sur la base de la convention

### 2025D-036 PLAN DE ZONAGE PLUi VALIDATION

Ce point examiné en séance ne nécessite pas de délibération.

### UN BEL APRES-MIDI THEATRE AVEC LE C.C.A.S



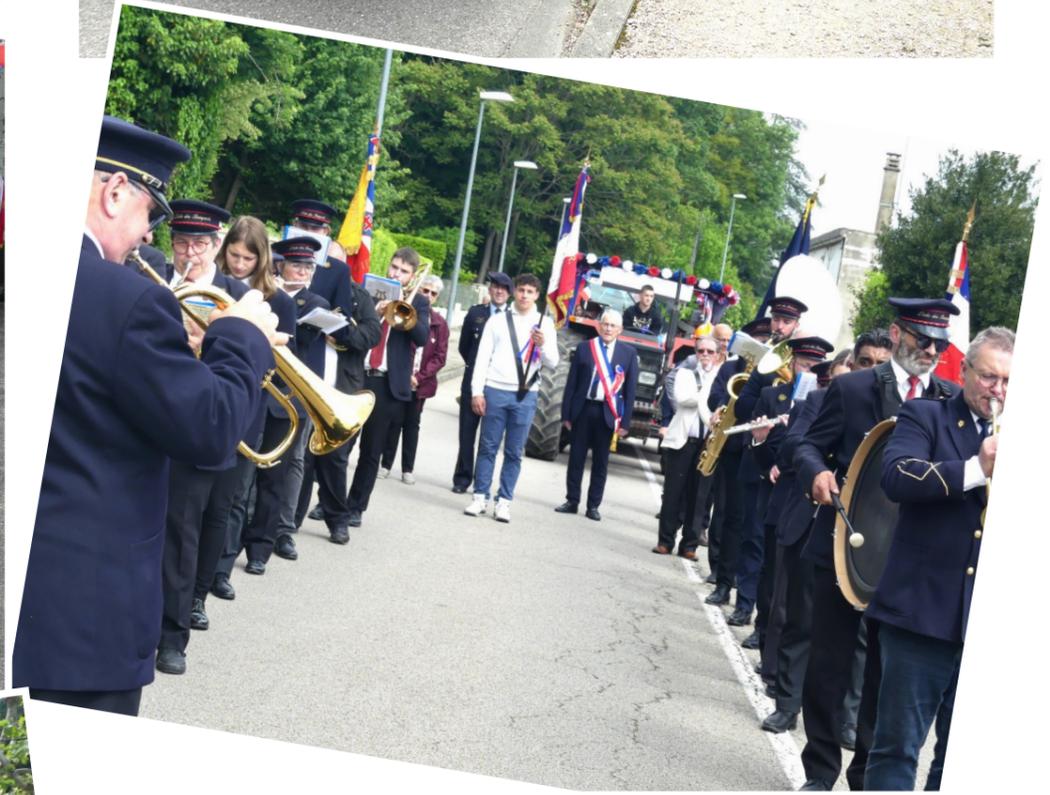
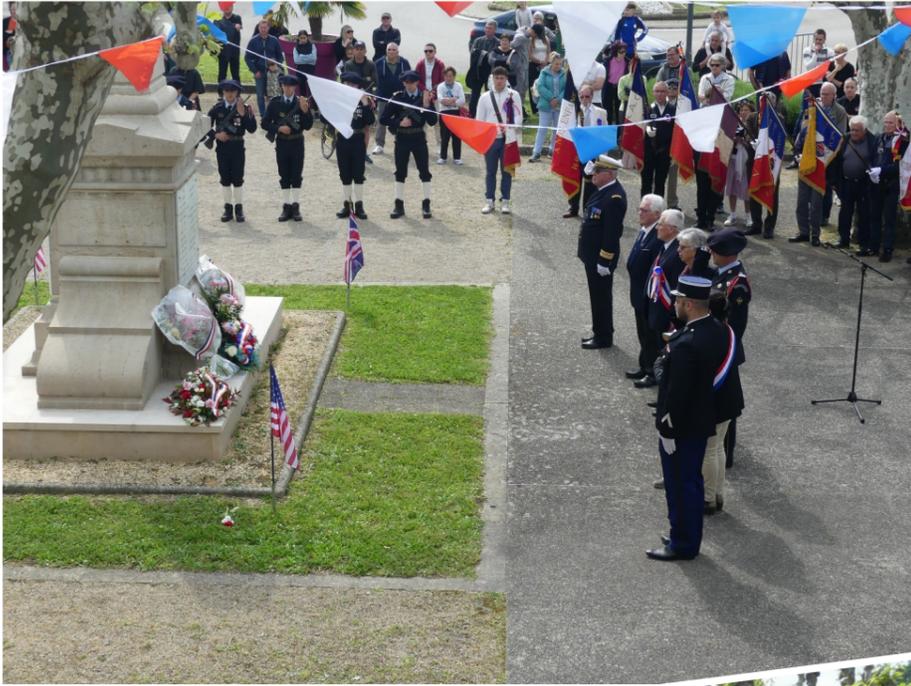
Le 27 avril dernier, le C.C.A.S a organisé un après-midi théâtre , et vous avez été 42 spectateurs à répondre présents. Un grand merci à vous tous! Votre participation a permis de couvrir la prestation des artistes tout en réalisant un bénéfice pour le C.C.A.S. Mais au-delà de cet aspect, c'est surtout l'enthousiasme du public qui a marqué cette journée. Les artistes ont particulièrement apprécié votre réactivité et vos éclats de rire, rendant la représentation encore plus vivante, Ils vous adressent leurs sincères remerciements!! Face à l'engouement suscité par cette première rencontre, le C.C.A.S a déjà retenu la troupe théâtrale pour une nouvelle représentation prévue le dimanche 22 février 2023 à 14h30. Une pièce inédite est en cours de préparation, et nous espérons vous voir plus nombreux pour partager ce moment de

convivialité et de rire. Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle aventure théâtrale! Le bureau du C.C.A.S



# VIE COMMUNALE





## UNE JOURNEE INOUBLIABLE EN HAUTE-LOIRE AVEC LE CCAS



Le samedi 5 juillet 2025, le Centre Communal d'Action Sociale a organisé son traditionnel voyage annuel. Dès 7h30, 27 participants enthousiasmés ont pris place à bord du car, direction la Haute-Loire.

Première étape: La distillerie Pagès à Saint-Germain-Laprade. Visite guidée de la célèbre distillerie Pagès, berceau de la fameuse liqueur de verveine du Velay. Seule à pouvoir revendiquer le titre de spécialité authentique du Velay, cette liqueur emblématique nous a été présentée avec passion. Pendant une heure, nous avons plongé dans l'histoire de ce terroir, avant de conclure la visite par une généreuse dégustation. Après quelques emplettes à la boutique nous reprenons la route.

### PAUSE DEJEUNER AU COEUR DU PUY-EN-VELAY

Nous faisons halte au restaurant "LE BISTROL" où un délicieux repas nous attend. Rassasiés nous parcourons quelques centaines de mètres pour embarquer à bord du petit train touristique. Cette visite commentée nous fait découvrir les trésors du centre historique: ruelles pittoresques, monuments classés au patrimoine mondial de l'UNESCO et une vue imprenable sur cette ville chargée d'histoire.



### RETOUR EN ENFANCE A L'ECOLE-MUSEE

Vers 15h, nous reprenons le car en direction de MONESTIER-sur-GASEILLE pour une visite guidée de l'école-musée. L'ambiance de l'école d'autrefois y est recrée avec soin. Certains d'entre nous ont revêtu blouse et béret pour s'installer dans la vieille salle de classe, au programme: dictée à la plume et leçon de boulier! Et pour rester fidèles à la tradition, ceux qui ont fait plus de quatre fautes ont fièrement (ou presque) porté le célèbre bonnet d'âne. Un moment plein d'authenticité, de rires et de souvenirs attendris.

### UN GOUTER BIEN MERITE AVANT LE RETOUR

Et oui!! le CCAS a eu la délicate attention d'offrir à chacun un petit goûter accompagné d'une bouteille d'eau fraîche. Une pause bienvenue pour conclure cette belle journée en toute convivialité. Puis se fut le retour à SAINT-BARTHELEMY, nous avons tous le cœur léger et la tête remplie de belles images. Une journée riche en découvertes, en bonne humeur et en moments partagés.

Un grand merci à nos participants le CCAS





Loi n°11696 du 28 Mars 1882  
L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants  
des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans.  
L'enseignement primaire comprend :  
L'instruction morale et civique. La lecture et l'écriture  
La langue et les éléments de la littérature française ...  
etc.... Jules Ferry



## VIE COMMUNALE

### FÊTE DU VILLAGE



C'est une très belle journée de fête organisée par le Conseil Municipal en partenariat avec les associations communales qui s'est déroulée le samedi 12 juillet au stade municipal. Avec pour les courageux une randonnée pédestre que certaines participantes ont faite à la course avec un bel enthousiasme ! Des manèges et des jeux gonflables pour les enfants, des stands de petite restauration tenus par les associations, et pour assurer l'ambiance rock l'orchestre Replay qui nous fait l'honneur d'animer chaque année bénévolement notre évènement.

Cette magnifique journée s'est terminée avec notre traditionnel feu d'artifice qui a ravi petits et grands !





## SUCCÈS GOURMAND ET CONVIVAL AVEC L'ASSOCIATION ORON ET PATRIMOINE



Dimanche 8 juin, dès l'aube, les membres d'ORON et PATRIMOINE étaient à pied d'œuvre pour préparer la traditionnelle FRITURE.

Dès 6 heures du matin, trois bénévoles s'affairaient à fariner 45 kg de friture avant une première cuisson. Pendant ce temps d'autres préparaient les tables très fleuries et couvert pour accueillir les 94 convives attendus.

A 11 heures, la friteuse vidée sont huile, nettoyée et à nouveau remplie, la friture poursuivait sa deuxième cuisson, prête à servir les gourmets et à satisfaire les 15 commandes à emporter. Après l'apéritif, le repas pouvait commencer : une entrée composée d'une

généreuse tranche de pâté de campagne accompagnée d'une salade piémontaise ; suivi d'une belle assiette friture (notamment très appréciée, cette année, pour la taille des pièces) et enfin une tarte aux pommes ou poires selon le choix des convives, sans oublier le traditionnel café et la « goutte » pour ceux qui le désiraient.



L'évènement s'est déroulé dans une atmosphère conviviale et festive, et les invités ont chaleureusement félicité l'association pour la qualité du repas.



Grâce aux différentes manifestations organisées, l'association a pu grandir et moderniser son espace cuisine, désormais mieux équipé pour accueillir de tels événements. De plus,



les halles avec tables, bancs, barbecue et toute la vaisselle nécessaire sont disponibles à la location, que vous soyez résident de la commune ou non. Pour toute information, contactez le 06 28 83 67 47.

Enfin notez dès à présent dans vos agendas : l'association organisera sa soirée repas animé du BEAUJOLAIS le samedi soir 22 novembre 2025. Tous les détails, tarifs et modalité de réservation seront communiqués dans la prochaine édition de la Gabusienne !

Un grand merci à tous les participants et à bientôt pour de nouveaux moments gourmands et conviviaux !!

## RENCONTRE INTERGÉNÉRATIONNELLE



Le 18 avril 2025, les élèves de la classe de CE1/CE2 de l'école de saint Barthélémy ont rencontré pour la 2ème fois des personnes âgées de l'EPHAD. Les deux générations ont travaillé sur un projet commun : « Le lièvre et la tortue ». Les enfants ont appris cette fable de La Fontaine. Les papis/mamies ont rédigé un texte « du lièvre et la tortue » avec leurs mots à eux, ils l'ont lu aux petits très attentifs. Pedro, Christiane, Hélène et Madeleine étaient déguisés en lièvres et en tortues. Ils ont confectionné des masques pour tout le monde. Lors de ces rencontres, les plus anciens ont raconté leurs vies aux plus jeunes très impressionnés. Pedro était vraiment rigolo. Les élèves ont chanté « Le rat des villes et le rat

des champs » qu'ils avaient appris avec Hugo, un intervenant en musique pour un spectacle présenté aux parents la veille. Ils ont également présenté leurs talents de jonglage. Tous les participants ont apprécié cette belle rencontre.





## NOUVEAU ! Logiciel « Portail parents » pour les inscriptions périscolaires !

Avis à tous les parents qui n'ont pas encore créé leur compte.

**Vous avez jusqu'au 25 août**, dernier délai, pour inscrire vos enfants à la cantine et la garderie sur le portail.



### 1 Accès au portail parents

#### 1.1 Se connecter au portail parents

Vous avez la possibilité d'accéder à un portail spécifique vous permettant de gérer les différentes prestations dont bénéficient vos enfants.

1. Connectez-vous sur le portail parent de votre ville. Celui-ci vous a été communiqué par mail. Il s'agit en règle générale de <https://parents.logiciel-enfance.fr/votreville>
2. Cliquez sur le bouton **SE CONNECTER**.



3. Pour votre 1<sup>ère</sup> connexion, cliquez sur le bouton **PREMIÈRE CONNEXION OU MOT DE PASSE OUBLIÉ**.

Un mail vous a été envoyé avec les instructions de première connexion, obligatoire pour tous !

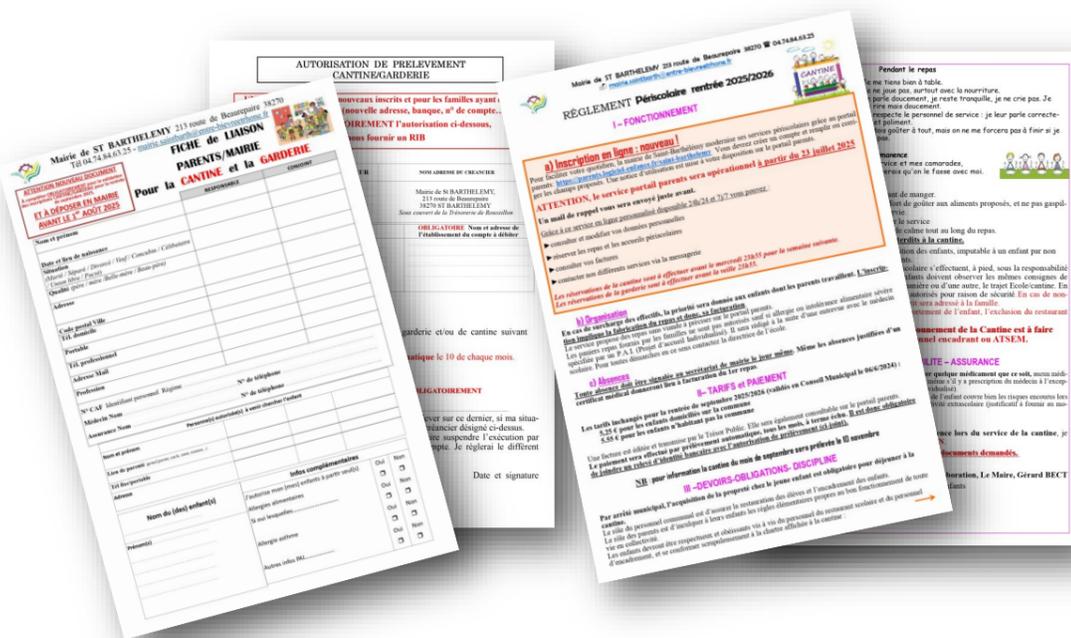
Il y a également une fiche liaison et le règlement intérieur à ramener en mairie au plus tôt.



Un nouveau règlement périscolaire vous sera envoyé par mail ou est disponible en

Mairie, concernant un changement des tarifs de la cantine qui ont été validés en Conseil Municipal le 31/07/2025 :

- ▶ 5.50€ pour les enfants domiciliés sur la commune
- ▶ 5.75€ pour les enfants n'habitant pas la commune.



Pour toutes questions merci de contacter la mairie : 04 74 84 63 25

ou [mairie.saintbarth@entre-bievreethone.fr](mailto:mairie.saintbarth@entre-bievreethone.fr)



▶ La rentrée scolaire des élèves a lieu le **Lundi 1er septembre 2025**

## Une dernière animation à la médiathèque .....



Le 21 mai dernier **Sarah Bel**, médiatrice musicale, a animé 2 ateliers d'éveil sonore et musical auprès des enfants de moins de 3 ans, accompagnés de leurs parents et grands-parents.

Des gestes, des foulards, des instruments de musique, mais aussi des histoires, destinés à éveiller les sens des petits.

*" Avec les tout-petits, je suis beaucoup dans l'observation. Je commence par jouer d'un instrument ou émettre des sons et je vois leurs réactions. Peu importe si l'enfant s'approprie ou pas l'instrument, je m'adapte à leur réaction, je suis à l'écoute, je ne force jamais les choses. Je fais également participer les parents, notamment avec la danse des foulards. Le foulard dégage une belle sensorialité, le foulard par excellence est beau. Les enfants aiment le beau. Cette danse c'est comme un manège pour eux ", explique Sarah .*

**R**endez-vous à la rentrée, pour d'autres animations : la fête de la science avec les "Savants Fous" le 1er octobre, une conteuse "Géraldine Maurin" le 12 novembre, un film d'animation en décembre.

..... **E**n attendant, la médiathèque reste ouverte cet été aux jours et horaires habituels.



**Bel été et bonne lecture**

# A NOTER

## ST BARTHÉLÉMY

SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2025

Organisé par la société de chasse

### REPAS

25€

12h00  
Au stade de  
foot

#### Menu

Salade verte terrine de  
chevreuil  
Sanglier au four  
Gratin dauphinois  
Fromage  
Dessert  
Café

Uniquement sur réservation avant le 1 août

Laurent Girier 0608484045

Jean Pierre Normand 0675395643

Pascal Francois-Brazier 0670190354

Jérôme Papat 0678075413

Jean Claude Frandon 0604026458

Réalisé par nos soins - merci de ne pas jeter sur la voie publique

### Agrément Piscine



Les enseignantes de St Barthélémy sollicitent l'aide de personnes majeures (parents, grands-parents, frères, sœurs, oncles, tantes, cousins, habitants) agréées pour les sorties piscine de l'an prochain.

Cela permettrait d'accompagner les enfants à la piscine et de les aider au bord du bassin.

Les 2 séances d'agrément auront lieu, à la piscine de la Côte St André, sur les jours suivants : 23/09, 14/10, 18/11, 09/12, 20/01, 24/02, 17/03 et 21/04.

L'agrément est valable 5 ans.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez envoyer, dès à présent, un mail à l'école,

[ce.0382072w@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0382072w@ac-grenoble.fr)

Dans l'idéal, il faudrait privilégier les agréments du 23/09 et du 14/10 car notre cycle de piscine commence le 08/09.

Nous comptons sur vous...

Merci d'avance

Les enseignantes de St Barthélémy

## Centre social de l'Île du Battoir SORTIE FAMILIALE

Samedi 6 septembre

Accrobranche



Tarif de 6€ à 8€ par personne  
Inscriptions à l'accueil du Centre social  
04 74 79 07 20

Rendez-vous au CIB

Départ à 11h15 - Retour à 17h30

Pensez à une tenue adaptée  
Pique - nique sur place à la charge des  
familles

⚠ Annulation de la sortie en cas de pluie

## Agenda animations séniors Septembre 2025

Centre social et culturel  
de l'Île du battoir - Beaufort



Inscriptions par téléphone au 04 74 79 07 20 ou à l'accueil.

DATE - HORAIRE - THEME - LIEU

NOUVEAU

à partir de  
mercredi  
10 septembre  
-  
de 15h à 16h

### ATELIER MEMOIRE PAPIER

Venez découvrir l'atelier mémoire papier !  
Les mercredis après midi de 15h à 16h hors vacances  
scolaires - à l'annexe du Centre Social  
Tarif : 60 euros par an + Carte d'adhésion 12€

Les mardis  
16 - 23 - 30  
septembre  
-  
de 14h à 15h

### ATELIERS MUSICOTHERAPIE

Animés par Sarah Bel : découverte d'instruments,  
chorégraphie sur chaise, détente en musique -  
Participation aux trois séances - Salle d'animation rurale  
à Bellegarde Poussieu - Gratuit - Carte d'adhésion 12€

Mardi  
14 octobre  
-  
de 14h à 15h

### ATELIER MOSAÏQUE - DÉCOUVERTE

Animé par une professionnelle  
à la salle des fêtes de Moissieu  
Gratuit - Carte d'adhésion 12€

cinéma  
**L'ORON**

**FERMETURE DU CINÉMA DU  
DIMANCHE 03 AU MARDI 19  
AOÛT INCLUS**

*RDV le mercredi 20 août dans  
nos salles, et fin août pour la  
prochaine lettre d'information !*

<https://cinema-oron.fr>

**SMICTOM DE LA BIEVRE**

UNITÉ DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS  
ET CENTRE DE STOCKAGE DE LA BIÈVRE

**JOURNÉES  
PORTES OUVERTES 2025**

VENDREDI 26 SEPTEMBRE 14h-17h

SAMEDI 27 SEPTEMBRE 10h-12h 14h-17h

- Visite guidée des installations
- Village recyclage
- Animations

Nouveauté : venez tester vos connaissances sur le tri lors d'un challenge immersif de réalité virtuelle !

**OUVERT À  
TOUS**

**SMICTOM**  
de la Bièvre

Pour plus de renseignements  
[www.smiptom-bievre.fr](http://www.smiptom-bievre.fr)  
04 74 53 82 30

113 chemin des Carrières 38260 Penol  
N 45° 21.849 E 5° 11.808

IMPASSE DES TANNEURS  
SAINT BARTHELEMY

BAR - RESTAURATION  
CONCERTS

**LA  
TANNERIE**

**SAISON  
2025** | **04 JUIN AU  
13 SEPTEMBRE**

**MERCREDI 4 JUIN**

Spectacle de fin d'année de l'association **CIRQUE NR ZIK**  
Acrobatie - Jonglage - Trapèze - Tissu Aérien  
16h-17h15 / Bar à Goûter \*

**SAMEDI 28 JUIN**

Soirée **Blind Test Musical** et Scène Ouverte  
18h-22h / Bar - Restauration

**MERCREDIS 9 ET 16 JUILLET**

Ateliers Initiation à l'Electronique pour Tous  
Inscription nécessaire \*\*  
18h30-20h30 / Bar

**VENDREDI 11 JUILLET**

Soirée Concert : **AblaBôye - Naphasso - Yokestra - Batucada**  
19h-02h / Bar - Restauration / Prix Libre

**VENDREDI 25 JUILLET**

Soirée Concert : **Leave The Band - Compost**  
19h-23h / Bar - Restauration

**VENDREDI 22 AOÛT**

Initiation et Soirée Chorale  
Inscription conseillée \*\*  
18h-23h / Bar - Restauration

**SAMEDI 13 SEPTEMBRE**

Soirée **Karaoke Live Acoustique** animé par **Nans d'Ouvrez La Voix**  
19h-23h / Bar - Frites

\* annulation en cas de pluie  
\*\* [latannerie38@gmail.com](mailto:latannerie38@gmail.com)

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



## PROJET AMÉNAGEMENT ROUTIER, RD 519 ROUTE DE GRENOBLE



**Le projet d'aménagement routier de la RD 519 Route de Grenoble, portion comprise des feux tricolores à l'intersection avec la route de Pisieu est consultable en Mairie aux horaires d'ouverture dans la salle Tony Chabert.**



**Je participe à l'entretien et au désherbage du cimetière communal !**



**APPEL AUX BÉNÉVOLES !**

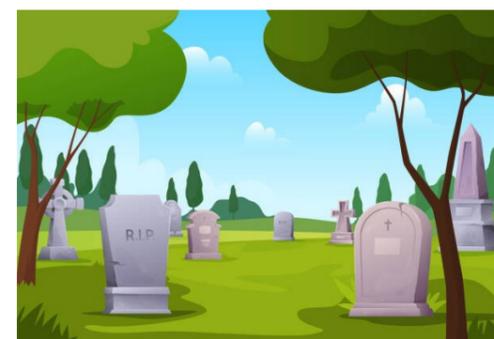
**Rendez-vous à 8h30 au cimetière avec vos outils le samedi 18 octobre 2025**

Inscription souhaitée en Mairie  
au 04 74 84 63 25

avant le 13 octobre.

En vous remerciant d'avance pour  
votre participation

Le Maire, Gérard BECT



## COMMERÇANTS - ARTISANS - ENTREPRISES

### INFORMATION :

**Pour soutenir et faciliter le développement économique du village, nous souhaitons permettre aux nouveaux commerçants, artisans et entreprises de se faire connaître dès leur installation.**

**Si vous souhaitez paraître dans cette rubrique, merci de vous manifester auprès de la mairie à l'adresse suivante : [mairie.saintbarth@entre-bievreethone.fr](mailto:mairie.saintbarth@entre-bievreethone.fr)**

## ÉTAT CIVIL



Mariage

Le 19 mai 2025

Se sont unis

**Laurence REY et Laurent DAMIER**

*Meilleurs vœux de bonheur*



Le 14 juin 2025

Se sont pacsés

**Julie BIGORRE et Nathan POPIEUL**

*Meilleurs vœux de bonheur*



Le 5 mai 2025

est née **Clarysse PHILIS BOUCHER**

De Morgan BOUCHER et Madison PHILIS

*Félicitations aux parents*



Le 31 mai 2025

**Madame Georgette JANIN,  
épouse SERPINET**

Est décédée à l'âge de 97 ans

*Condoléances à la famille*

## Les urgences, c'est pas une évidence !

En période estivale, les tensions dans les services d'urgence sont amplifiées, entre autres par l'afflux de touristes sur notre territoire. Plus que jamais, en périodes de congés il est important d'adopter les bons réflexes en cas de besoins de soins immédiats.

Les services des urgences ont vocation à accueillir des patients dont l'état de santé requiert des soins rapides et adaptés dont l'absence mettrait en jeu leur pronostic vital ou pourrait conduire à l'altération grave et durable de leur état de santé. Avoir rapidement besoin de soins n'est pas forcément synonyme de passage systématique aux urgences.

### Mes réflexes avant de me déplacer aux urgences

1. Je prends conseil auprès de mon médecin ou de mon pharmacien
2. Je trouve un lieu de consultation sans rendez-vous
3. J'appelle le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes)

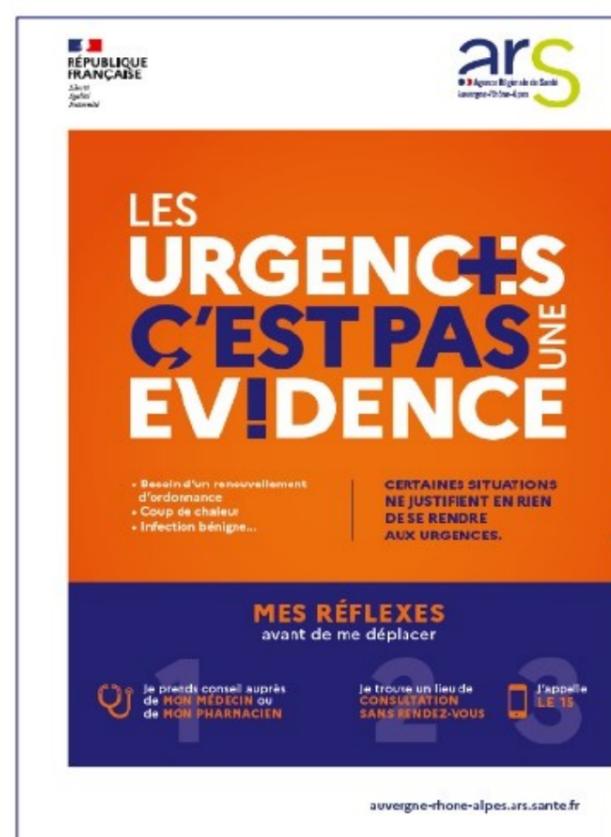
Si j'ai besoin de soins immédiats, j'appelle en priorité mon médecin traitant. Si je n'en ai pas ou qu'il n'est pas disponible, je trouve un lieu de consultations sans rendez-vous près de chez moi. Plusieurs types de structure de soins sont susceptibles de pouvoir vous accueillir (centre de santé, maison de santé, maisons médicales de garde, etc.), consultez la carte interactive sur le site de l'Agence régionale de santé pour vous aider.

En dernier recours, et avant de vous déplacer aux urgences, appelez le 15. Le centre 15 vous orientera selon votre état et votre besoin de prise en charge. Vous pourrez bénéficier de conseils médicaux par téléphone et/ou être orienté vers une consultation ou un service d'urgences, le cas échéant.

**De nombreuses situations ne justifient pas de se rendre aux urgences. Vous aussi, adoptez les bons réflexes cet été et faites passer le message autour de vous !**

Plus d'informations sur le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/les-urgences-cest-pas-une-evidence>

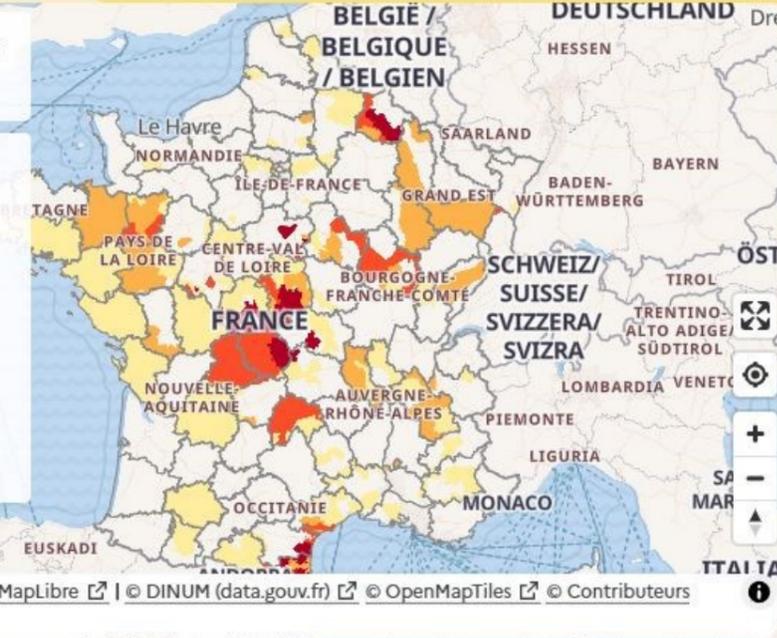


## Suis-je concerné par les restrictions ?

**Situation pour l'eau du robinet**

**Raccourcis :**

- Métropole
- La Réunion
- Guadeloupe
- Martinique
- Mayotte
- Guyane



© DINUM (data.gouv.fr) | MapLibre | © DINUM (data.gouv.fr) | OpenMapTiles | © Contributeurs  
OpenStreetMap

Choisissez votre profil de consommateur d'eau \*

Un particulier

Choisissez le type d'eau que vous consommez \*

Du robinet

Cliquez sur la carte pour indiquer où se situe votre adresse

\_\_\_\_\_ ou \_\_\_\_\_

Entrez votre adresse complète \*

Ex: 20 avenue de Ségur, 75007, Paris

\_\_\_\_\_

Je consulte les restrictions

## USAGE DE L'EAU EN ALERTE SÉCHERESSE

**VIDANGÉ ET REMPLISSAGE DES PISCINES**

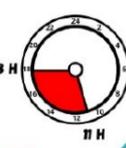
INTERDIT DE: 7 H - 23 H



**ARROSAGE ET ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX**

POUR L'ARROSAGE DES VÉGÉTAUX PUBLICS OU PRIVÉS ET LES JARDINS POTAGERS.

11 H - 18 H





**JEUX D'EAU**

**INTERDIT**

SAUF EAU RECYCLÉE OU RAISON DE SANTÉ PUBLIQUE



**LAVAGES DE VÉHICULES CHEZ LES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELLES**

**INTERDIT**

(PARTICULIERS) À TITRE PRIVÉ À DOMICILE

(PROFESSIONNELS) PORTIQUE INTERDIT SAUF SI ÉQUIPÉ DE RECYCLAGE À HAUTEUR DE 70 CM



**NETTOYAGE FAÇADES, TOITURES OU TROTTOIRS**

INTERDIT SAUF SI RÉALISÉ PAR UNE COLLECTIVITÉ OU UNE ENTREPRISE DE NETTOYAGE PROFESSIONNELLE

**INTERDIT**

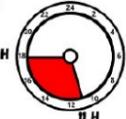


**PRÉLÈVEMENTS ET REJETS EN COURS D'EAU**

PRÉLÈVEMENT D'EAU DOMESTIQUE EN MIEUX SUPERFICIELS EXISTANT : LES DISPOSITIFS DE PRÉLÈVEMENT DOIVENT ÊTRE RETIRÉS DES COURS D'EAU

REJETS DIRECTS EN COURS D'EAU **INTERDIT**

11 H - 18 H



 **PRÉFÈTE DE L'ISÈRE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**France services** **ENTRE BIEVRE ET RHÔNE**

**Besoin d'aide dans vos démarches administratives et numériques ?**  
Gratuit - ouvert à tous

Justice, Santé, Budget, État civil et Famille, Formation, Emploi, Retraite, Logement, Mobilité et Courrier

**Programme des permanences de juillet à septembre 2025**

## Les permanences Bus France Services Juillet - Août - Septembre 2025



### Beaurepaire

en mairie - 28 rue Français (rez-de-chaussée)  
Les mercredis de 9h à 12h et de 13h à 16h

juillet	2 - 9 - 16 - 23 - 30
août	20 - 27
septembre	3 - 10 - 17 - 24

France Services vous permet d'accéder facilement aux services publics :

- **Accueil** informations et orientation
- **Accompagnement** dans vos démarches administratives
- **Accès** aux outils informatiques et aide à l'utilisation des services numériques

**ENTRE BIEVRE ET RHÔNE**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**VOS DÉMARCHES D'AUTORISATIONS D'URBANISME EN LIGNE**

permis de construire, de démolir, d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...

### VOS DÉMARCHES

#### D'AUTORISATION D'URBANISME :

Vous souhaitez réaliser des travaux soumis à autorisation ? (Permis de construire, de démolir, d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, ...)

Particuliers, entreprises... Simplifiez vos démarches en utilisant le **GUICHET DÉMATÉRIALISÉ** consacré à l'urbanisme et au foncier accessible depuis le site internet :

[gu.entre-bievretrhone.fr/guichet-unique](https://www.entre-bievretrhone.fr/guichet-unique)

Si vous rencontrez des difficultés pour créer votre compte ou utiliser le guichet dématérialisé

<https://www.entre-bievretrhone.fr/sites/default/files/tutoriel-guichet-demat-urba-entre-bievretrhone.pdf>

► Vous pouvez bénéficier de conseils gratuits grâce aux permanences de l'architecte conseil organisées deux fois par mois à la Communauté de Communes, à Saint-Maurice-l'Exil ou à Beaurepaire.



Sur rendez-vous uniquement au 04 74 29 31 10.

**le 37! EBERenBUS**

**EBERenBUS**

Découvrir le réseau



Nous contacter

Le 37, un service EBER



INFORMATIONS RÉSEAU & RÉSERVATIONS TAD  
**0 800 00 17 79**  
(numéro vert gratuit)

Siège d'EBER

9 rue du 19 mars 1962  
38550 Saint-Maurice-l'Exil  
Du lundi au vendredi :  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



Toutes les informations : <https://www.reseau-le37.fr/>

# RÉNOV'HABITAT

Entre Bièvre et Rhône

Des travaux chez vous ?

Appelez Rénov'Habitat



04 74 79 24 14

Conseils, rendez-vous  
et aides financières

édition mai 2025



POURQUOI APPELER

## RÉNOV'HABITAT

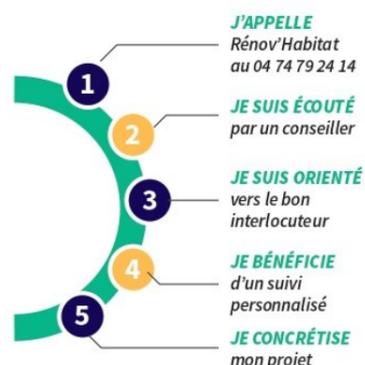
Rénov'Habitat s'adresse aux habitants des 37 communes du territoire. Vous avez un projet de rénovation ou d'amélioration de votre logement ? Rénov'Habitat vous propose des conseils indépendants et gratuits :

- Rénovation énergétique
- Adaptation logement
- Logement indigne
- Éco-gestes
- Conseil juridique
- Conseil architectural

De nombreuses aides financières existent : renseignez-vous !  
Pensez à vous munir de votre avis d'imposition

Rénov'Habitat, c'est quoi ?

Pour répondre aux enjeux environnementaux et d'adaptation de l'habitat, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône met en place sa plateforme Rénov'Habitat. Ce guichet unique de l'habitat privé permet aux habitants de trouver les premiers conseils autour de la question du logement et du cadre de vie. Ce dispositif s'inscrit dans le Service Public de Rénovation de l'Habitat.



2

RÉNOV'HABITAT



04 74 79 24 14



Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture

sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

Quant aux haies séparatives de deux propriétés privées, elles doivent être entretenues par le propriétaire (ou le représentant ou le locataire) du terrain sur lequel elles sont plantées. Les litiges doivent être réglés entre voisins. A défaut, il peut être fait appel au conciliateur de justice.

## Panneau Pocket

Les informations et alertes de la Commune sont sur PanneauPocket

100% GRATUIT

100% ANONYME

SANS PUBLICITÉ



1 Téléchargez gratuitement l'application PanneauPocket sur votre store ou en flashant le QR Code

2 Recherchez ensuite sur PanneauPocket la commune, le code postal ou cliquez sur "recherchez autour de moi"

3 Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications en temps réel



Accessible également sur ordinateur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)